

# DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## COMMUNE DE PREMIAN

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 03 juillet 2019

**Présents:** Hubert BARTHES, Roland COUTOU, André BARTHES, Yves MONDON, Matthieu HENRY, Bruno BESSIERES, Jean-Louis GLEIZES, Monique GOURDOUZE, Véronique HERNANDEZ, Martine LUGAGNE, Roseline MUSARD

**Représentés:**

**Excusés:** Alain CAUQUIL, Evelyne HUGUES

**Absents:** Didier AFFRE, Boris BAUWENS

**Secrétaire de séance:** Roland COUTOU

#### **1- Point marché ascenseur :**

Après négociation avec les entreprises, un gain de 10 % a été obtenu. Parmi les entreprises électriques sollicitées, c'est Bessières Charles qui est retenu.

Lot 1 : ACCAF ascenseur, 27 900 € HT

Lot 2 : Bessières Charles : 6 150 € HT

Lot 3 et 4 : Le Marcory : 45 000 + 123 000 € HT

On arrive à un total de 202 050 € soit 4 000 € au dessus du marché prévisionnel.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de souscrire une ligne de trésorerie de 200 000 € dont une partie sera consolidée après perception des subventions.

#### **2 - Carte communale :**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion de travail du 05 juin 2019. Il a été décidé de poursuivre le travail sur la cartographie de la constructibilité. Les propositions de la DDTM sont très restrictives mais un document définissant les zones constructibles est nécessaire pour un développement maîtrisé de la commune.

La proposition est validée à l'unanimité.

#### **3 - Travaux camping et bâtiments communaux :**

Pour protéger le coin vaisselle (frigo, machine à laver), une grille roulante sera installée, 1 740 € TTC.

Changement des volets appartement boulangerie, 4 995 € (6 volets y compris le grand de la vitrine). Les travaux sont confiés à l'entreprise Henry Matthieu.

#### **4 - Information DUP :**

La procédure d'expropriation sur le captage de Font-Frêche sera réalisée en même temps que la DUP, car les dossiers administratifs sont clos.

#### **5 - Travaux stade :**

L'entreprise pose la clôture. Il reste les pare ballons et les buts. L'assurance a versé en avance 20 000 € sur ces travaux.

#### **6 - Questions diverses :**

##### **\* Suppression taxe d'habitation :**

Confirmation de cette suppression pour 2020 (disparition complète en 2023). Compensation par l'Etat pour les collectivités. Les ménages bénéficieront d'une économie moyenne de 402 € par foyer fiscal. Cette suppression représentera pour la commune en 2023 la somme de 72 710 €.

##### **\* Ecogite Campanol :**

La signalisation piste verte est insuffisante. Le propriétaire est autorisé à utiliser un portique existant à la Caminade.

La séance est levée à 19h47.

